

# Les campagnes de presse antimilitaristes dirigées contre le Service de Santé Militaire (1890-1910)\*

par Roland-Paul DELAHAYE \*\*

Jusqu'en 1895, le prestige de l'Armée française dans la population fut toujours très élevé. L'Affaire Dreyfus et ses développements, la participation des militaires à la répression des manifestations ouvrières et aux inventaires des églises en application de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, favoriseront la naissance d'un sentiment nouveau en France : *l'antimilitarisme*. Le Service de Santé Militaire, principalement les médecins servant dans les infirmeries régimentaires des unités stationnées en France et en Algérie, fera particulièrement l'objet de campagnes de presse qui vont durer pendant près de vingt ans.

## L'antimilitarisme

Selon R. Girardet (1), l'antimilitarisme progresse en trois étapes.

**La première** est due essentiellement à la *dégradation morale provoquée par la vie en caserne et les critiques de la vie militaire* dans toute une série de publications : *Le cavalier Miserey* (1887) par Abel Hermant, *Les sous-officiers* (1889) par Lucien Descaves, *L'Armée contre la Nation* (1898) par Urbain Gohier, *Sous la casaque* (1899) par G. Dubois-Desaulle et à un moindre degré, *Les gaietés de l'escadron* (1888) par Georges Courteline.

Les opinions exprimées parfois avec véhémence et souvent avec parti pris révèlent l'opposition apparue chez les intellectuels de la bourgeoisie contre la vie militaire. Pour beaucoup d'antimilitaristes, l'affirmation d'Urbain Gohier "*La caserne est l'école de tous les vices crapuleux*" est malheureusement vérifiée chaque jour avec une progression inquiétante de l'alcoolisme et l'augmentation des maladies vénériennes.

---

\* Communication présentée à la séance du 12 décembre 1992 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

\*\* Médecin Général Inspecteur (C-R), 1 ter rue Saint-Médéric, 78000 Versailles.

G. Darien dans son ouvrage antimilitariste *L'épaulette (2)* exprime la même opinion : "La caserne étant donnée ces indéniables résultats : abrutissement, avilissement, épidémie et taux exagéré de mortalité, pourra apparaître à un cerveau mal fait comme le conservatoire de la vermine comme l'ancre du typhus".

Les campagnes de presse des journaux comme *L'Aurore* et *L'Intransigeant* gagnent chaque jour de nouveaux partisans surtout dans la classe ouvrière. Cette propagation rapide qui correspond à la **deuxième vague de l'antimilitarisme** semble favorisée par l'instauration du service militaire obligatoire et la participation de l'Armée aux troubles ouvriers de Lyon (1887), Fourmies (1891), Chalon-sur-Saône (1891), Longwy (1905), Bassin-de-Lens (1906), Raon-l'Etape (1907), Villeneuve-Saint-Georges (1908) (3).

La Confédération Générale du Travail (C.G.T.) demande à son vice-président Georges Yvetot de se consacrer à la lutte antimilitariste. "Il va organiser une campagne de propagande avec distribution de tracts incitant les soldats à désobéir et à ne pas tirer sur les ouvriers" (4).

Une autre cause de la progression de l'antimilitarisme dans les différentes classes de la population française est l'affaiblissement de l'exaltation du sentiment patriotique favorisé par le désir de revanche apparu après la défaite de 1871.

Le début de la **troisième phase de l'antimilitarisme** correspond à la naissance du pacifisme. Les idées de fraternité universelle, de rapprochement des peuples s'accompagnent souvent de la lutte des classes. Il faut détruire l'Armée pour abattre la Société bourgeoise (5). Les milieux syndicaux vont se joindre aux anarchistes pour attaquer l'Institution militaire et son personnel d'active. Une propagande active encourage les soldats à la désobéissance voire à la désertion. Ultérieurement, le passage à l'acte (c'est la phase insurrectionnelle) sera recommandé. Ces campagnes renouvelées expliquent-elles le nombre croissant des déserteurs et des insoumis ?

Le Ministre de la Guerre, les autorités militaires devant cet antimilitarisme dangereux pour la cohésion de l'Armée, sont très vigilants. Une discipline dure est imposée dans toutes les unités. Toutes les infractions au Règlement militaire sont punies sévèrement. Les Tribunaux militaires n'hésitent pas à envoyer les contrevenants dans les compagnies de discipline stationnées en Tunisie et en Algérie. G. Darien et G. Dubois-Lasalle dans leurs ouvrages ont décrit l'atmosphère carcérale et particulièrement inquiétante de ces formations.

### **Les campagnes de presse dirigées contre le Service de Santé Militaire**

"Le médecin militaire, à de rares exceptions près ne passe pas pour une lumière de la science médicale". Paul de Cassagnac (1897) (6).

"Je regrette d'être obligé à le dire, mais nos médecins militaires sont trop souvent au point de vue professionnel de la plus rare médiocrité". Georges Clemenceau (1904) (7).

Ces opinions peu nuancées du docteur en médecine Georges Clemenceau, rédacteur du journal républicain socialiste *L'Aurore* et de Paul de Cassagnac, rédacteur en chef du journal conservateur *L'Autorité*, émises à sept années de différence, traduisent à la fois la durée et la sévérité de la campagne de presse dirigée contre les médecins militaires.

#### *Historique de ces campagnes*

Si ces attaques sont dirigées surtout contre les médecins militaires des infirmeries régimentaires, elles intéressent également ceux servant dans les hôpitaux militaires.

Elles débutent avec la publication en 1889 du livre de Lucien Descaves : *Les sous-officiers*. L'auteur n'affirme-t-il pas :

*"Un in folio n'y suffirait pas si l'on voulait établir la statistique de tous ceux qu'ont tués et estropiés la médecine et la chirurgie militaires"* (8).

Son défenseur Me Tezenas, lors du passage de l'écrivain devant la Cour d'assises de la Seine le 24 janvier 1890 déclare dans sa plaidoirie :

*"Le service médical. A ce propos, je ne sais quel grand écrivain disait que depuis un demi-siècle, il avait coûté plus d'hommes que le feu"* (9).

A partir de 1892, de nombreux articles publiés pour la plupart dans *l'Intransigeant*, *L'Aurore* attirent l'attention sur le décès des militaires appelés ou réservistes survenus dans plusieurs régiments stationnés en France et en Algérie.

G. Lhermitte ouvre dans *L'Aurore* une rubrique intitulée *"Carnet militaire"* alimentée par des dénonciations le plus souvent anonymes. Le Ministre de la Guerre, le général André excédé par cette publication pratiquement quotidienne fait poursuivre G. Lhermitte en justice mais la rubrique continuera à paraître après la condamnation du journaliste.

Périodiquement, H. Rochefort, son neveu G. Vervoort et U. Gohier concentrent leurs attaques sur ce qu'ils appellent les turpitudes des médecins militaires. Cette campagne cessera pratiquement en 1905-1906, les journalistes étant alors, semble-t-il, plus occupés par les troubles provoqués par l'application de la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

#### *Que reproche-t-on aux médecins militaires ?*

Lors de la visite médicale dans les infirmeries régimentaires, les médecins poseraient trop souvent le diagnostic de *simulation*. Ils prendraient des décisions trop sévères et injustes.

Le militaire qui consulte le médecin du régiment, allègue parfois l'existence de symptômes. Après examen médical, ces derniers ne sont pas authentifiés comme appartenant à une maladie réelle. Le médecin militaire déclare qu'il s'agit d'une consultation non motivée. Cette décision entraîne automatiquement une sanction disciplinaire (salle de police, prison le plus souvent).

La plupart des décès des militaires dans les régiments et dans les hôpitaux militaires sont attribués "à l'incurie et à l'inhumanité des médecins militaires" (10). Les cas rapportés sont nombreux et U. Gohier n'hésite pas à écrire que "l'Armée prend petit à petit tournure d'un bagne où toutes les férocités sont permises" (11).

Nous donnerons deux exemples de décès relevés dans la Presse :

- Le premier concerne un soldat du 31<sup>e</sup> d'infanterie caserné aux Tourelles à Paris qui se présente le 29 novembre 1896 à l'infirmerie. Il n'est pas reconnu "officiellement malade" et meurt le 30 novembre (12).

- Dans le deuxième cas, un réserviste père de famille, le 18 mars 1901, consulte à la visite de l'infirmerie du 11<sup>e</sup> R.A. à Versailles. Il est d'usage, dans ce régiment, de ne jamais reconnaître un militaire malade le lundi (sic). Il travaille le mardi au camp de Satory, le mercredi à Bougival et le jeudi à Versailles. Ses camarades l'emmènent à l'infirmerie le vendredi et le médecin du 11<sup>e</sup> R.A. l'évacue sur l'hôpital militaire de Versailles où il meurt le 25 mars (13).

### *Responsabilité des décès des soldats appelés et réservistes de l'Armée française (1890-1910)*

Plusieurs causes doivent être discutées avec impartialité car la lecture de la Presse relatant avec hostilité, parti pris et souvent méchanceté ne permet pas toujours d'individualiser la responsabilité de ces morts apparues dans les régiments et les hôpitaux militaires.

Nous envisagerons successivement :

- Les difficultés de reconnaissance et d'individualisation de la cause de la maladie dès le premier contact avec le malade et d'affirmer a posteriori la simulation. La responsabilité des médecins des infirmeries régimentaires se discute dans certaines observations.
- Les morts subites des jeunes adultes d'origine indéterminée.
- L'ingérence du Commandement dans les décisions médico-militaires.
- Le rôle de l'insuffisance de l'hygiène individuelle et collective dans l'apparition de certaines épidémies et la responsabilité du Commandement.

### **Reconnaissance de la maladie et affirmation de la simulation**

En 1992, reconnaître dès la première consultation l'organicité d'une maladie est très difficile dans la plupart des cas. Le médecin doit s'aider des résultats d'un ensemble d'examen complémentaires faisant appel à des techniques de plus en plus élaborées.

A fortiori, affirmer au premier examen qu'un militaire appelé ou réserviste simule une affection est souvent impossible. Si le temps le permettait, il faudrait recueillir de nouvelles informations au cours de confrontations avec des médecins de différentes spécialités.

On peut difficilement admettre cette attitude des médecins des régiments durant cette période 1890-1910 qui affirmaient trop facilement la présence d'une simulation. Très souvent, ils péchaient par légèreté. Sans vouloir entrer dans la polémique, il faut reconnaître que les faits rapportés dans les journaux sont exacts ; certaines décisions ont été malencontreuses, voire dans certains cas inconscientes et criminelles.

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux militaires n'étaient pas très satisfaits de la publicité de ces campagnes. Ils étaient bien conscients que leur réputation aurait à en souffrir. Dans de nombreuses enquêtes, il est démontré que les consultations ou les hospitalisations dans les différents services des hôpitaux militaires auraient vraisemblablement évité ces évolutions regrettables.

Les pièces de théâtre de boulevard au Palais Royal ou aux Nouveautés ne donnaient pas un portrait du médecin militaire qui pouvait donner confiance au soldat. La lecture du poème (annexe) traduit la profonde dérision du métier de médecin militaire servant dans une infirmerie régimentaire.

Le médecin militaire était la cible favorite des journalistes qui ne se privaient pas d'ironiser. U. Gohier, antimilitariste notoire, fixait la conduite à tenir dans la visite médicale du régiment : "*Diagnostiquer une simulation dans toute apparence de maladie et appliquer les mesures disciplinaires en cas de remèdes*" (14).

Henri Rochefort, dans son journal *L'Intransigeant*, en 1896, affirme (15) :

*"Les médecins militaires, ces morticoles galonnés n'ont d'autres préoccupations que de dégager leur responsabilité et de se venger des malheureux qui ont mis en relief leur cruauté et leur ineptie.*

En 1901, il est toujours aussi violent dans ces pamphlets en déclarant à propos des erreurs ou des insuffisances des médecins militaires : *"Les ignares galonnés voient des simulateurs partout"* (15 bis).

Les responsables de l'infériorité professionnelle des médecins militaires, pour de nombreux parlementaires et journalistes, sont l'Ecole du Service de Santé Militaire de Lyon (16) et l'Ecole d'application du Service de Santé du Val-de-Grâce (17).

Le développement d'une épidémie de scarlatine en 1903 entraîne la fermeture de l'Ecole de Lyon. Sa suppression est demandée. Bien que les élèves suivent les cours de la Faculté de médecine de Lyon jusqu'à leur soutenance de thèse, ils sont casernés et soumis à une sévère discipline. Pour le rédacteur de l'article, l'Ecole *"s'évertue à faire disparaître chez tout individu sa personnalité... Toute indépendance de caractère doit être supprimée... On s'y applique avec un soin égal à isoler le futur officier de tout ce qui est civil et à le mépriser"* (16).

L'Ecole d'application du Service de Santé du Val-de-Grâce qui reçoit les élèves de Lyon à la fin de leurs études, n'est pas épargnée.

La principale cause de la baisse du niveau professionnel des médecins militaires est due *"à la déplorable organisation du Val-de-Grâce. Dans cette école, on impose à de jeunes docteurs en médecine un surmenage intense qui leur donne l'horreur du travail personnel et un désir immodéré du repos de l'esprit.*

*Ce repos malheureusement s'offre à eux à la sortie du Val-de-Grâce, lorsqu'ils sont nommés aide-majors dans un corps de troupe. Les deux tiers au moins de ces jeunes gens prennent des habitudes d'oisiveté, fréquentent les cafés plus que les hôpitaux et négligent d'intervenir et de perfectionner leur bagage technique"*(17).

Les solutions les plus diverses, parfois irréalistes vont être proposées pour améliorer la qualité professionnelle des médecins militaires qui laisserait à désirer. Certaines ne vont pas résister à un examen sérieux, d'autres font renaître la discussion sur l'opportunité de maintenir en temps de paix un Service de Santé Militaire.

### **Les morts subites**

La symptomatologie initiale peu évidente au début de l'évolution de l'affection causale permet rarement d'attirer l'attention du médecin amené à examiner le malade. Le diagnostic est rarement évocateur et des erreurs peuvent être commises, soit en considérant qu'il s'agit d'un cas de simulation soit en laissant le malade en observation pour suivre l'évolution de la symptomatologie initiale.

Actuellement, le diagnostic s'il est facilité par une meilleure connaissance des affections pouvant entraîner la mort subite d'un jeune adulte et par l'emploi rationnel de moyens diagnostics adéquats, s'avère dans certaines observations impossible à établir. On comprend qu'en 1890-1910, des erreurs d'interprétations dues à l'ignorance de faits qui seront découverts de nombreuses années après aient pu être commises.

### **Ingérence du Commandement dans les décisions médico-militaires**

Le colonel, commandant le régiment désire disposer de la majeure partie des effectifs (sous-officiers, caporaux et soldats) pour participer aux exercices, aux marches et aux manœuvres. Certains chefs de corps n'hésitent pas à exiger du médecin du régiment que le nombre d'exemptions partielles ou totales des militaires consultant à l'infirmierie régimentaire soit le plus faible possible.

Cette attitude qui s'apparente très souvent à de l'intimidation existe vraisemblablement depuis le début de la présence des médecins dans les régiments. Jean-François Coste qui fut médecin en chef du corps expéditionnaire de Rochambeau dans la guerre d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique (1780-1783), puis médecin en chef de la Grande Armée (1803-1807) dans son livre publié en 1790 (18) signale cette pression du commandement sur le médecin du régiment.

Les exemples cités par les journalistes dans leur campagne polémique contre le Service de Santé Militaire révèlent que, parfois le commandement des régiments modifie les décisions médicales. La porte aux abus, à l'arbitraire, est ouverte.

- Le colonel d'un régiment revoyait lui-même la liste des militaires que le médecin avait reconnu incapables de marcher. Il oblige alors plusieurs réservistes exemptés à participer à l'exercice (19).

- Le colonel, commandant le 104<sup>e</sup> d'infanterie de ligne annule la décision du médecin du régiment qui décidait de l'évacuation d'un militaire sur l'hôpital militaire. Il exige qu'il participe à la marche du régiment (20).

Certaines décisions du commandement de régiments, heureusement très rares, dès qu'elles sont divulguées en dehors des casernements, créent un scandale. "Il est de coutume dans un régiment de punir les soldats atteints de maladies vénériennes" (21).

Georges Clemenceau, au Sénat dans la discussion sur l'état sanitaire de l'Armée en 1902 réclame une véritable indépendance du Service de Santé dans les régiments :

*"Il (N.D.L.R. : le médecin) est obligé de faire des représentations à l'homme de qui dépend son avancement. Dès qu'il est en conflit avec son supérieur, il est obligé de céder. S'il résiste, s'il porte le conflit devant une autorité supérieure, il sera repoussé de nouveau"* (22).

Les journalistes, dans leur acharnement contre l'Institution militaire, attribuent l'origine de nombreux incidents apparus en 1901 dans les régiments à Saint-Etienne, Romans, Marseille, Evreux, Le Puy à la responsabilité du commandement qui ne tient pas suffisamment compte des avis formulés par les médecins militaires servant dans leurs corps de troupe.

Les médecins de l'hôpital militaire de Versailles suivaient avec une grande attention le déroulement de ces campagnes de presse. Ils s'efforcent de maintenir un contact étroit avec tous les médecins régimentaires. Ils leur demandent de venir une ou deux fois par semaine dans le Grand Commun pour visiter les malades de leurs unités et les informaient des difficultés rencontrées dans leur travail.

### **Hygiène des casernements**

L'insuffisance de l'hygiène de nombreux casernements est souvent retenue dans les articles critiquant le Service de Santé comme une des principales causes de la propagation de certaines épidémies.

L'Armée française vit dans la crasse, disait un humoriste. Cette remarque était malheureusement juste. Le soldat français se lavait une ou deux fois par semaine. Les douches ne sont présentes que dans quelques régiments privilégiés. La propreté des chambres laisse souvent à désirer.

Affirmer que le Service de Santé est responsable de l'apparition de nombreux cas de typhoïde rapportés dans *Le Carnet du Soldat, de l'Aurore* dans de nombreuses garnisons de France et d'Algérie est erroné et injuste. La plupart du temps, les médecins avaient attiré l'attention du commandement militaire sur la nécessité d'entreprendre des travaux pour améliorer la distribution de l'eau dans les casernes, d'entretenir correctement les filtres et recommandé de vérifier leur efficacité. Il faudra attendre 1900 pour que les colonels de régiments se préoccupent sérieusement de ces problèmes d'hygiène en liaison avec le Service de Santé.

Avant 1903, le directeur du Service de Santé d'un Corps d'Armée se trouvait dans une situation paradoxale. Il pouvait inspecter les hôpitaux militaires implantés sur son territoire. Par contre, les infirmeries des régiments n'étaient visitables et contrôlables qu'après autorisation du colonel, chef de corps, trop souvent accordée avec réticence.

Après la désastreuse épidémie de typhoïde de Rouen (1903) et l'inspection d'un médecin civil, le Pr Chantemesse, le Ministre de la Guerre, le général André, décide de créer en mai 1904 une *Commission supérieure d'Hygiène et d'Epidémiologie militaires*. Des professeurs civils de Faculté de médecine et des médecins militaires formuleront des avis précis sur l'origine des décès survenus dans les régiments et proposeront les travaux à entreprendre pour améliorer l'hygiène des casernes.

#### *Réactions des médecins militaires devant ces campagnes de presse*

La lecture des articles des journaux stigmatisant le Service de Santé Militaire scandalisait les médecins qui servaient dans les hôpitaux militaires et les régiments. Leur amertume et leur tristesse étaient grandes en se plaignant "*d'être devenus les têtes de turc des journalistes à court de copie et des hommes politiques qui préparent leur réélection*" (23). Ils avaient l'impression d'être abandonnés.

Plusieurs députés dans les interpellations à la Chambre des Députés s'intéressent aux problèmes du Service de Santé Militaire. Le 3 mars 1897, les députés affirment par 307 voix contre 95 leur confiance dans le dévouement des médecins militaires. Certains députés dans leurs interventions leur reprochent d'être trop souvent sévères dans leurs décisions.

Les défenseurs du Service de Santé Militaire sont peu bavards. Certes, le Ministre de la Guerre, le général André, décide, en 1901 d'engager des poursuites contre le journaliste de *L'Aurore*, G. Lhermitte, qui sera condamné pour le contenu souvent partial et calomnieux de sa rubrique "*Carnet du soldat*".

Les partisans les plus actifs, les plus efficaces se recruteront chez les médecins civils qui prennent ouvertement la défense de leurs confrères militaires. Dans les revues professionnelles comme *Le médecin moderne*, *Le Bulletin médical* ou dans d'autres journaux à forte audience dans l'Armée comme *La France militaire*, ils insistent sur les nombreuses erreurs contenues dans certains articles. Ils démontrent que la pratique de l'art médical est difficile et que l'évolution de certaines maladies reste imprévisible dans l'état actuel des connaissances scientifiques de l'époque.

Une Société dite "La Fraternelle du Caducée" dirigée par d'anciens médecins militaires se préoccupe de la défense du Service de Santé militaire. *Elle veut attirer l'attention du Ministre de la Guerre sur les allégations fausses contenues dans les articles qui ont pour but d'enlever aux soldats la confiance dans leurs médecins, de ruiner la discipline et d'affoler les familles*" (24).

#### *Les projets de réorganisation du Service de Santé Militaire*

La campagne de presse en faveur de la réforme du Service de Santé Militaire se termine en décembre 1905. Depuis plusieurs années, des parlementaires, des journalistes n'ont pas hésité, chacun en ce qui le concerne, à suggérer une profonde modification de l'organisation du Service de Santé Militaire. Ces projets ne tenaient pas toujours compte des nécessités opérationnelles du temps de paix et des hostilités. Plusieurs journalistes prenaient leurs affabulations pour des réalités qui s'avéreraient difficiles à réaliser. Elles ne résistaient pas à l'examen attentif des autorités, soucieuses de ménager les opinions de leurs partisans, et également de tenir compte des besoins exprimés par l'Armée, notamment dans les expéditions d'outremer.

L'"Affaire des fiches" et les campagnes de "républicanisation de l'Armée" préoccupèrent plus les Ministres de la guerre. La Direction du Service de Santé préféra maintenir le statu quo si chèrement acquis en 1882-1889.

#### **Suppression du Corps des médecins militaires**

Le projet le plus radical est celui émis par Urbain Gohier qui dès octobre 1901 demande la suppression du corps des médecins militaires "dorés et galonnés de la tête aux pieds et responsables de 4 000 cadavres par an" (25). Ce journaliste s'est taillé une solide réputation d'antimilitariste en assurant une chronique régulière dans *L'Aurore* où il critique violemment les médecins militaires. Il propose leur remplacement par des médecins civils ainsi que la suppression de tous les hôpitaux militaires. Le député Messimy dans la discussion du budget du ministère de la Guerre de 1902 est partisan de cette substitution. Les cadres du Service de Santé seraient réduits à quelques médecins chargés d'assurer le service pendant les exercices et les tirs. Cette organisation, reconnaît Messimy, serait bancale car il n'y aurait qu'un Corps de médecins qui ne connaîtraient pas l'Armée.

#### **Projet de M. Dumont, député du Jura**

M. Dumont présente un autre projet d'organisation prévoyant la suppression de l'autonomie actuelle du Service de Santé Militaire.

Les médecins militaires seraient replacés sous l'autorité des commissaires de guerre recrutés uniquement dans le Corps des officiers d'administration du Service de Santé Militaire qui serait supprimé ainsi que celui des pharmaciens militaires.

Pour les corps de troupe, Dumont envisage que les médecins de régiments ne soient plus dépendants du colonel du régiment, ce que demandait déjà le sénateur Georges Clemenceau. Ils seraient affectés à l'infirmerie de garnison. Ce projet entraînait ipso facto la fusion des corps des médecins militaires servant dans les hôpitaux et dans les infirmeries régimentaires. Le nombre de médecins militaires diminuerait de façon importante (26).

La Direction du Service de Santé au Ministère de la Guerre (appelée aussi 7e Direction) ainsi que les médecins civils s'opposent à ce projet rétrograde qui faisait revenir aux errements existant avant la promulgation des lois d'autonomie du Service de Santé. Les médecins militaires qui ne manquent jamais d'humour rappelaient l'article 707 du règlement du Service de Santé de 1865 : "L'intendant divisionnaire peut s'assurer que les malades soient bien soignés". L'Etat-Major refusait également que les médecins des régiments puissent dépendre hiérarchiquement d'autre organisme que de leur corps de troupe.

#### ANNEXE

La visite du major

Maint'nant des malades, l'on sonne la visite  
A voir le major le clairon vous invite  
Si étant bien malade, tu as besoin de soins  
Petit soldat crois moi, mais n'y va point  
Car tu sais que la science et l'esprit militaire  
Ne s'rencontrent jamais, bien au contraire  
Le savoir de ces beaux messieurs dorés sur tranche  
Dont le dolman dessine la taille et les hanches  
Leur savoir est court et très positif  
Pour n'importe quoi c'est un vomitif  
On ne connaît ici pour toute médecine  
Que monsieur ipéca ! Est-ce par discipline  
Si l'on ne donne que ça, on voit la raison  
C'est qu'il n'y a pas autre chose à la maison  
Alors pourquoi ce service phénoménal  
Qui du simple infirmier jusqu'au général  
Un peu moins d'apparat, un peu plus de conscience  
Un peu moins de dorure mais un peu plus de science  
Très haut je vous le dis, croyez moins sans cœur  
Soyez moins officier mais un peu plus docteur

Anonyme

#### BIBLIOGRAPHIE

- (1) R. GIRARDET cité par J.J. BECKER, *Le carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, 1975, Edit. Klincksieck p. 14.
- (2) G. DARIEN, *L'épaulette*, 1905, p. 19.
- (3) W. SERMAN, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, 1962, Edit. Aubier, p. 60.
- (4) J.J. BECKER, *op. cit.*, p. 25.
- (5) R. GIRARDET, *op. cit.*, p. 185.
- (6) *L'Autorité*, 13 mars 1897.
- (7) *L'Aurore*, 30 avril 1904.

- (8) L. DESCAVES, *Les sous-officiers 1896*, Paris, Edit. Tresse et Stock, p. 342.
- (9) L. DESCAVES, *op. cit.*, p. 483.
- (10) *L'Intransigeant*, 31 octobre 1896.
- (11) *L'Intransigeant*, 11 mars 1897.
- (12) *L'Intransigeant*, 10 décembre 1896.
- (13) *L'Aurore*, 6 avril 1901.
- (14) *L'Aurore*, 27 octobre 1901.
- (15) *L'Intransigeant*, 10 décembre 1896.
- (15 bis) *L'Intransigeant*, 10 février 1901.
- (16) *L'Aurore*, 23 février 1903.
- (17) *L'Action*, 14 juin 1905.
- (18) J. F. COSTE ; *Du service dans les hôpitaux militaires rappelés aux vrais principes*, Paris, 1790.
- (19) *L'Aurore*, 27 septembre 1901.
- (20) *L'Intransigeant*, 13 octobre 1906.
- (21) *L'Aurore*, 18 septembre 1901.
- (22) *La France militaire*, 19 février 1905.
- (23) *Bulletin médical*, 24 août 1904.
- (24) *Le Caducée*, 18 mars 1904.
- (25) *L'Aurore*, 27 octobre 1901.
- (26) *Libre Parole*, 23 juin 1904. Dossier 136, Musée du Service de Santé des Armées (Val-de-Grâce).

#### SUMMARY

##### **Antimilitarist press campaigns against the Military Health Services (1890-1910)**

*Military physicians working in the infirmaries of regiments stationed in France and in Algeria and, to a lesser degree, in military hospitals, were subjected to violent attacks emanating from various parisian newspapers in particular **L'Aurore** (Georges Clemenceau, Henri de Rochefort) and **L'Intransigeant** (U. Gohier).*

*Most of the time, the deaths of the soldiers whether draftees or reservists, were attributed to doctors professional mistakes resulting from inadequate medical knowledge and, less frequently to the ingerence of military hierarchy or insufficient individual or collective hygiene in barracks. Diagnosing the cause of sudden death in young soldiers remained at that time rudimentary.*